

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **80 (1944)**

Heft 13

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : Vaud : *Allocations exceptionnelles aux retraités. — Examens d'instruction civique* — Genève : U. I. G. Messieurs : *Petite information très importante. — Qu'en pensent les autorités ? — Une visite du Général.* — Neuchâtel : *Nécrologie : G. Courvoisier — Dans les sections : La Chaux-de-Fonds ; Neuchâtel.* — Jura : *Orientation professionnelle. — Informations : G. R. E. P. — Pro Infirmis. — Collections de l'«Educateur».*

Partie pédagogique : François Ruchon : *Les examens pédagogiques des recrues.* — Marcel Chantrens : *Peut-on inspirer confiance tout de même ?* — Informations : B. I. E. *La reconstruction éducative d'après-guerre. — Les livres.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

OCTROI D'ALLOCATIONS EXCEPTIONNELLES AUX RETRAITES

Ayant aujourd'hui en mains l'arrêté d'application du 25 janvier 1944 au sujet de l'octroi d'allocations exceptionnelles de renchérissement, je me dois de corriger et de compléter mes récentes indications.

Les célibataires, veufs ou veuves sans enfants de moins de 18 ans et les orphelins seuls recevront une allocation calculée ainsi :

revenus jusqu'à 2000 fr.	. . .	15 fr. par mois
revenus jusqu'à 2500 fr.	. . .	10 fr. par mois
revenus de 2501 à 3000 fr.	. . .	5 fr. par mois

Un correctif sera apporté de manière que le revenu déterminant le droit à l'allocation plus l'allocation elle-même ne donnent pas un total inférieur à celui obtenu par le bénéficiaire de la catégorie précédente. (Art. 2.) On obtient ainsi l'égalité.

Les mariés, veufs ou veuves avec enfants de moins de 18 ans recevront une allocation calculée comme il suit :

revenus jusqu'à 2500 fr.	. . .	25 fr. par mois
revenus de 2501 à 3000 fr.	. . .	20 fr. par mois
revenus de 3001 à 4000 fr.	. . .	10 fr. par mois

Là encore joue un correctif selon l'exemple suivant :

Revenus annuels	4000 fr.	4030 fr.
Allocations mensuelles	10 fr.	néant
Allocations annuelles	120 fr.	—
	4120 fr.	4030 fr.
Correctif		90 fr.
Totaux	4120 fr.	4120 fr. (art. 3)

Une allocation mensuelle supplémentaire de 15 fr. est accordée pour chaque enfant de moins de 18 ans entièrement à charge de pensionnés

ayant un revenu égal ou inférieur à 4000 fr., y compris les pensions d'orphelins.

Toutefois, les pensionnés avec un enfant de moins de 18 ans entièrement à leur charge, ayant un revenu, y compris les allocations prévues à l'art. 3, égal ou inférieur à 4300 fr. recevront une allocation pour enfant représentant la différence entre 4300 fr. et leur revenu total, pour autant que celui-ci soit supérieur à 4120 fr.

Pour deux, trois, quatre enfants, etc., les chiffres déterminants sont respectivement de 4480 fr., 4660 fr., 4840 fr., etc. (art. 4).

Exemple :

Revenus annuels	4000 fr.	4050 fr.
Alloc. (art. 3) mens. 10 fr.		néant
Allocation annuelle	120 fr.	—
	<u>4120 fr.</u>	<u>4050 fr.</u>
Alloc. (art. 4) mens. 15 fr.		néant
Allocation annuelle	180 fr.	—
	<u>4300 fr.</u>	<u>4050 fr.</u>
Correctif		250 fr.
Totaux	<u>4300 fr.</u>	<u>4300 fr.</u>

La différence entre 4050 fr. et 4300 fr. détermine le montant du correctif, soit 250 fr.

Le produit du travail, le revenu supputé à 3 % de la fortune imposable ainsi que tous autres revenus sont ajoutés au montant de la retraite pour déterminer le droit à l'allocation (art. 5).

Pour nos collègues retraités qui reprennent du service, ce droit ne pourra être évalué en cours d'année, mais seulement quand sera connu le produit des remplacements. *Al. Ch.*

Note de la Rédaction. — Nous avons reçu de M. Chevalley un article concernant les allocations attribuées aux remplaçants. Le manque de place nous a empêché de le faire paraître jusqu'à maintenant et, comme les intéressés trouveront ces renseignements dans le prochain *Bulletin officiel* du Département, nous y renonçons.

Une malencontreuse coquille a, dans l'article de M. Chevalley, *Educateur* No 12, page 185, litt. 3, 3e ligne, changé le mot *rend* en *prend* : *plus on fait de service, moins l'on vous rend...*

EXAMEN D'INSTRUCTION CIVIQUE

Que pensez-vous, chers collègues, des questions posées par le Département de l'instruction publique pour l'examen d'instruction civique ? Pour moi, j'y ai applaudi des deux mains...

Que nous voici loin de la manière abstraite dont cette épreuve était trop souvent conçue ! Et loin aussi du civisme en soi, séparé de l'histoire qui l'explique pourtant, le justifie et le rend plus accessible !

Des questions de civisme concrètes, en relation avec la réalité vivante. Et des questions d'histoire s'y rapportant, et mettant même l'élève sur la voie de la petite dissertation qu'on lui demande.

Et par-dessus le marché, *l'autorisation de consulter le cahier d'instruction civique*, parce que ce qui importe, ce n'est pas le squelette de notre organisation politique qui s'y trouve, mais les réflexions intelligentes qui animent ce squelette.

Bravo, bravissimo ! Pour un peu, on renierait tout un passé de lutte contre les examens annuels. M. Ch.

Nous remercions notre collègue Chantrens de manifester son enthousiasme au sujet des questions d'instruction civique de l'examen de cette année.

En effet, les examens annuels peuvent avoir un autre but que celui du contrôle : montrer aux maîtres une voie à suivre, une manière de concevoir l'enseignement d'une discipline.

Et si ces épreuves poussent l'enfant à exercer mieux son pouvoir, elles aident aussi le maître à se renouveler.

Cependant, après avoir subi les examens annuels de 1944, nos élèves auront-ils l'impression que leurs qualités morales comptent au premier chef ?

Un test comme celui de Casch, présenté par W. Loosli dans son article du 5 février, « Le climat moral de la classe », ne serait-il pas une excellente épreuve « d'ordre éducatif ? »

Nous y reviendrons.

E. V.

GENÈVE

U. I. G. - MESSIEURS

PETITE INFORMATION TRÈS IMPORTANTE

L'assemblée administrative annuelle a porté la cotisation de 1944 à 17 fr.

Le trésorier serait reconnaissant aux collègues qui, avant la fin du mois de mai, s'acquitteraient de leur obligation en utilisant le compte de chèques postaux I 2658.

Comme les années précédentes, les collègues de la ville voudront bien payer leurs cotisations à celui qui s'est chargé de les encaisser dans le bâtiment.

R. Matthey.

QU'EN PENSENT LES AUTORITÉS ?

Le Corps enseignant genevois a reçu d'un grand magasin de vente à crédit l'offre « alléchante » suivante. Crédit à 6 mois, plus une majoration de 5 % du prix d'achat — versements par mensualités — don de la maison : un timbre de Fr. 10.— pour Fr. 300.— d'achat. Si nos calculs sont exacts et bien conformes aux conditions habituelles, le taux du 1er placement des capitaux avancés par la maison est de

5,6 %, don de Fr. 10.— inclus dans le calcul. Mais la 2^{me} fois, le taux s'élève à 16,85 % si le don initial n'est pas répété. Jolie opération, en vérité... pour la très habile maison !

Cette « nouveauté » n'en est pas une paraît-il pour les concierges des bâtiments scolaires qui recevaient ces conditions publicitaires avant la guerre. Nous trouvons-nous en face d'une forme moderne de l'usure, hideuse conséquence de la pauvreté ? Est-il désirable que le niveau social du Corps enseignant tombe jusqu'à celui d'honorables personnes, soit, mais de simples manuels non spécialisés ?

Un riche commerçant de la place, nous faisait part des craintes qu'il ressentait à voir la prolétarianisation du Corps enseignant se poursuivre inexorablement. Des rapprochements avec la situation des pays voisins d'avant-guerre lui inspirent des inquiétudes quant à l'état d'esprit futur des éducateurs du peuple. L'appauvrissement vient, la transformation de la mentalité suit — c'est la loi...

Qu'en pensent nos autorités ?

M. Fr. Perréard, dans un exposé à l'Institut national genevois sur la situation financière de l'Etat de Genève, aurait déclaré, selon la presse, que les salaires du personnel cantonal étaient « **à peine suffisants** » ; par ailleurs, il a reconnu, devant les délégués des associations professionnelles que **nos revendications** étaient absolument fondées pour 1944. Et nous n'avons encore rien obtenu pour l'année en cours. Autant admettre que nos salaires sont « **insuffisants** ». Alors... la presse a-t-elle mal rapporté la pensée de M. Perréard ou l'optique gouvernementale change-t-elle suivant le champ de son activité ?

Encore une fois qu'en pensent nos autorités ?

Quant au personnel, son avis est archiconnu. Son action tendant au respect de l'équité se poursuit et se poursuivra inlassablement.

G. B.

UNE VISITE DU GÉNÉRAL

A l'occasion des examens pédagogiques des recrues de l'école actuellement en caserne, le général Guisan s'est rendu à Genève vendredi passé.

Reçu à l'Ecole du Mail par M. Robert Dottrens, directeur, le Général, accompagné de M. Bürki, expert en chef, du commandant de place et des officiers de l'école de recrues, fut salué par les enfants de l'école qui défilèrent ensuite devant lui. Il adressa quelques aimables paroles à ce « bataillon mixte qui sera apte, plus tard, à fournir à notre armée des soldats courageux et des S. C. F. diligentes ».

Dans une séance d'information strictement privée, destinée aux officiers de l'école de recrues et à laquelle étaient invités Messieurs Adrien Lachenal, chef du Département de l'instruction publique et Henri Grandjean, directeur de l'enseignement, notre collègue Marcel Chantrens, expert du 1^{er} arrondissement, exposa la nouvelle méthode

employée depuis 5 ans pour les examens des recrues. Cette méthode fait appel plus à l'intelligence et à la réflexion qu'au savoir. Elle rompt complètement avec les anciens examens de recrues abolis depuis un certain temps déjà.

Pour prouver que la pratique est en parfait accord avec la théorie, Chantrens d'abord, Charles Duchemin ensuite, interrogèrent, en présence de l'auditoire, deux groupes de recrues.

Les assistants furent vivement intéressés par tout ce qu'ils entendirent. Le Général remercia Chantrens et Duchemin et se déclara satisfait de son inspection.

Ed. G.

NEUCHATEL

NÉCROLOGIE

† **Georges Courvoisier** (1878-1944). C'est avec chagrin que nous avons appris le décès survenu le 24 février, à Peseux, de notre ancien collègue Georges Courvoisier. Le mal qui l'a emporté l'avait obligé de prendre sa retraite en 1938, plus tôt qu'il le désirait.

Il fit ses débuts dans l'enseignement en 1898, à l'orphelinat de Belmont-sur-Boudry. En 1904, il fut nommé à Hauterive et quatre ans plus tard, il était appelé à Peseux où il termina sa carrière, laissant le souvenir d'un éducateur bienveillant et au sens pratique.

Quoique retraité, il avait tenu à rester membre actif de la S. P. N. voulant témoigner ainsi sa reconnaissance envers notre association dont il avait su apprécier les services et se donner l'illusion réconfortante, nous disait-il un jour, d'être encore un peu dans l'enseignement et le mouvement pédagogique.

Pendant de nombreuses années, il représenta le district de Boudry au comité du Fonds scolaire de Prévoyance. Il occupait aussi une grande place dans les milieux mutualistes de notre canton et son nom reste attaché à l'œuvre de l'assurance infantile contre la maladie dont il fut un des plus ardents promoteurs.

Et, c'est le cœur attristé que je vois, avec le départ de Georges Courvoisier, s'allonger pour moi la liste de ces chers compagnons de route auxquels je dis le dernier adieu si peu d'années après leur avoir, ici même, souhaité une longue et heureuse retraite.

Que Madame Courvoisier veuille agréer l'assurance réitérée de la sympathie de la Société Pédagogique Neuchâteloise.

J.-Ed. M.

DANS NOS SECTIONS

La Chaux-de-Fonds. Le numéro 82 du « Trait-d'union », organe de la section chaux-de-fonnière, nous apprend que des commissions viennent d'être créées qui seront chargées de l'organisation des conférences, concerts, distractions ou qui assumeront le service de la bibliothèque, de la correspondance interne : ciculaires, Trait-d'union, Educateur. Excellente mesure qui soulagera le Comité.

Neuchâtel. La section du chef-lieu avait invité celle de Boudry à assister à sa séance du samedi 18 mars dans laquelle M. Adolphe Ischer, directeur des Ecoles primaires du Locle, a traité sous le titre *la flore protégée* un problème qui mérite de retenir l'attention du corps enseignant depuis l'école enfantine à l'Université, c'est-à-dire de toutes les écoles où censément on fait une place à l'éducation nationale.

Or, la flore qui pare si brillamment le tapis végétal helvétique est une de ces valeurs formant le patrimoine national que, dès l'école, la jeunesse doit apprendre à connaître, mais aussi à respecter, à protéger, à défendre contre ses ennemis, si nombreux et si impitoyables dans le domaine qui nous occupe, qu'il a fallu dresser entre eux et notre trésor floristique l'écran de la loi.

Notre canton qui possède une des flores les plus riches, si l'on tient compte de son étendue territoriale, a pris très tôt des mesures de protection. Les premières remontent à l'année 1913 ; dès lors, elles ont été complétées à plusieurs reprises, et, finalement groupées, après certaines modifications, en un arrêté unique pris par le Conseil d'Etat en date du 7 mai 1943.

C'est à présenter et à commenter les dispositions de cet acte législatif que M. Ischer consacre sa causerie, l'illustrant de ravissantes projections en couleurs où défilent la plupart des soixante types de plantes qu'il est interdit de cueillir, de déraciner ou dont la cueillette n'est autorisée qu'à doses modérées.

Au début, on songea surtout à assurer la pérennité des plantes offrant un intérêt scientifique, qualifiées souvent à tort de plantes rares. Mais à ce premier contingent, il devint nécessaire d'ajouter un groupe assez important des plus jolies filles de nos bois et prairies, ces admirables fleurs à bouquets que les rafles répétées des promeneurs menacent de destruction. Telles sont nos anémones montagnardes ; tels sont aussi les ophrys, orgueil de nos garides, auxquels nos demoiselles de pensionnats vouent une tendresse qui rappelle assez celle d'Ugolin pour ses enfants. Il a fallu même interdire la vente des chatons de saules.

La lutte contre le vandalisme dont souffre notre flore est difficile ; elle exige le concours des amis de la nature qui, eux, doivent prêcher d'exemple ; elle a besoin aussi de l'aide des éducateurs qui, sans grande perte de temps, peuvent rendre de bons services, ne serait-ce qu'en faisant la guerre au pillage des fleurs pendant les excursions avec les élèves de leurs classes. D'autres collaborations, celle de la police notamment, seront nécessaires.

Rangeons-nous donc aux côtés de ces citoyens dévoués ou des associations, tel le Club Jurassien, qui se dépensent en généreux efforts pour préserver de l'appauvrissement notre flore, ce sympathique patrimoine naturel malmené, mutilé par les excès des herboristes, des promeneurs et de bien d'autres massacreurs.

Je souhaite que toutes nos sections puissent entendre la causerie de M. Ischer.

J.-Ed. M.

JURA

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

On sait la quantité d'encre que ce problème a déjà fait couler. On connaît aussi quelques-uns des aspects de la lutte, tantôt homérique, tantôt aigre-douce ou sarcastique qui met aux prises les partisans de l'orientation professionnelle et ses détracteurs. C'est ici la place et le lieu de répéter une nouvelle fois que sur le fond chacun est d'accord, *the right man in the right place*. Seulement, comment pronostiquer avec le plus haut coefficient de certitudes scientifiques... ou de chances que cet homme qu'il faut à la place qu'il faut est exactement celui que la psychotechnique moderne est en train de cataloguer ? Toute la question est ici renfermée et les réponses qui lui sont faites laissent sceptiques bien des parents soucieux ou indécis parmi les principaux intéressés.

Le fait est qu'en ce domaine comme dans bien d'autres, l'arbre a souvent fait un ombrage trop considérable à la forêt. La plastiline ou le morceau de fil de fer tordu a quelquefois pris plus d'importance puérile avouée ou non que l'observation et l'interprétation méthodique des opérations qu'on faisait exécuter avec ces matériaux. Mais ce détail est notoirement insuffisant pour qu'en s'y appuyant on dénie par déduction toute valeur à l'orientation professionnelle telle qu'elle est pratiquée dans ses bureaux. Il serait en effet tout aussi enfantin de méconnaître qu'à côté des amateurs existent les vrais spécialistes, modestes et dévoués par essence, qui connaissent leur métier, savent où ils vont et comment ils peuvent être utilement profitables à la société. En somme, l'orientation professionnelle pour l'adolescent préférée à cette autre formule, l'adolescent pour l'orientation professionnelle et ses rapports. A ces premiers, on ne saurait être assez reconnaissant pour les services qu'ils rendent aux jeunes gens, à la famille et à la collectivité tout entière.

Or, il est précisément question de donner une impulsion nouvelle à l'orientation pratiquée dans le Jura bernois en créant un office central desservi par un personnel permanent et adéquat, outillé à l'exemple de ceux qui se voient à Berne, à Neuchâtel, à Fribourg, à Lausanne ou à Genève, pour en citer quelques-uns. Pour l'heure, cette belle perspective n'est qu'un projet ; mais il peut prendre corps d'un jour à l'autre. Aussi nous permettra-t-on, avant que d'en parler, de faire rapidement le point dans un prochain article.

(A suivre.)

A. P.

INFORMATIONS

G. R. E. P.

Un membre du G. R. E. P., M. Jules Rochat, professeur à Lémania et ancien collaborateur de la Fondation suisse pour la psychotechnique, donnera à l'auditoire de sciences de l'Ecole normale de Lausanne, d'avril à juillet, six leçons de Psychologie appliquée, sous ce titre :

Psychologie et intuition

1^{re} leçon : Lundi 24 avril de 17 h. 15 à 19 h. « L'examen psychotechnique, instruments et tests. »

2^{me} leçon : Lundi 8 mai de 17 h. 15 à 19 h. « La physiognomonie, principes généraux. » (1^{re} partie).

3^{me} leçon : Lundi 22 mai de 17 h. 15 à 19 h. « La physiognomonie : principes généraux. (2^{me} partie).

4^{me} leçon : Lundi 5 juin de 17 h. 15 à 19 h. « La physiognomonie, étude de cas concrets. »

5^{me} leçon : Lundi 19 juin de 17 h. 15 à 19 h. « Morpho-psychologie générale » (l'âme, les formes, les mouvements).

6^{me} leçon : Lundi 3 juillet de 17 h. 15 à 19 h. « Conclusions pratiques ».

Autant que possible, ces leçons seront non pas des conférences, mais l'occasion d'une collaboration très active de tous les participants.

Si dans une autre région du canton, 10 personnes au moins désirent participer à ce travail, M. Rochat se déplacera volontiers et organisera un cours spécial pour elles.

Finance d'inscription Fr. 10.—. S'inscrire auprès de Mlle Julie Chamot, Ravin 12, Lausanne (tél. 2 88 19).

PRO INFIRMIS

Les pochettes de cartes sont venues rappeler à tous l'œuvre constructive de PRO INFIRMIS. Maîtres et maîtresses d'école, vous pouvez la soutenir en versant, comme tout le monde, votre don en échange des cartes ; mais surtout vous pouvez nous aider à développer chez les enfants le sentiment de la solidarité sociale et la sympathie à l'égard des infirmes. *Pro Infirmis* a édité une brochure retraçant la biographie d'infirmes devenus des hommes de valeur (*Educateur* No 12, 1943).

Ceux d'entre vous qui en désireraient pour leur classe un certain nombre d'exemplaires peuvent en faire la demande au *Secrétariat général de Pro Infirmis*, Kantonsschulstr. 1, Zurich.

Les éducateurs peuvent aussi faciliter l'action des Services sociaux de Pro Infirmis. Signalez-leur ceux de vos élèves dont une infirmité, même légère, entrave le développement (durs d'oreille, déficients du langage, scoliose, absences épileptiques, etc.). Une intervention précoce augmente les chances d'amélioration. Les efforts de *Pro Infirmis* en faveur des enfants déficients seront d'autant plus efficaces qu'ils pourront s'appuyer sur la collaboration active du corps enseignant.

COLLECTIONS DE L'ÉDUCATEUR ET DU BULLETIN

Désireux de reconstituer des stocks de notre Journal, le Comité S. P. R. serait reconnaissant aux collègues qui voudraient bien se saisir des numéros des années précédentes dont ils n'auraient plus usage. Prière de les faire parvenir au trésorier Ch. Serex, La Tour-de-Peilz.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LES EXAMENS PÉDAGOGIQUES DES RECRUES

(Rapport de 1942)

M. Charles Bürki, expert en chef, vient de publier son *Rapport sur les Examens pédagogiques des recrues en 1942*. C'est le dernier qu'il présente, car après une longue et féconde carrière, il abandonne ses fonctions, laissant à des forces plus jeunes la tâche de continuer cette mission importante qu'est la direction de nos examens.

M. Charles Bürki a accompli une œuvre magnifique, c'est lui qui, en effet, a réorganisé dès 1937 ces examens et leur a insufflé un esprit nouveau. Sous son impulsion ces examens n'ont pas seulement été un moyen de contrôler ce que l'école a laissé dans l'esprit de nos jeunes citoyens, mais en les fondant sur la méthode des centres d'intérêt, en mettant en première ligne la réflexion et non la mémoire, il a montré à notre école populaire la voie où elle doit résolument s'engager. M. Charles Bürki a ainsi rendu d'immenses services à la cause de l'éducation nationale. Qu'il soit remercié pour tout ce qu'il a fait pour elle. Il peut être fier de son œuvre et nous savons que son fils qui lui succède s'inspirera de son exemple et continuera ainsi une belle tradition.

Le rapport de M. Charles Bürki est une mine de renseignements précieux. 28 000 recrues ont été examinées en 1942. On constate un certain progrès sur les années précédentes : la rédaction de la lettre en particulier donne lieu à moins de critiques, les écoles complémentaires lui vouant plus d'importance qu'autrefois. Sa forme extérieure (date, en-tête, salutations) est meilleure.

« L'exposé critique de M. Lumpert, expert d'arrondissement, dans le dernier rapport annuel, ainsi que l'une ou l'autre de nos remarques, dit M. Bürki, n'ont pas été compris partout. D'aucuns ont trouvé que si nous n'avions pas mésestimé le travail de l'instituteur, nous ne l'avions pas apprécié non plus. Telle n'était assurément pas notre intention, et nous ne croyons pas que le reproche qu'on nous adresse soit justifié.

Dans presque tous nos rapports annuels, nous avons attribué les résultats insuffisants des examens au fait qu'un grand nombre de recrues n'ont pas eu l'occasion de suivre des cours complémentaires après leur sortie de l'école. Nous avons, il est vrai, aussi relevé que beaucoup de jeunes gens ayant bénéficié d'une instruction postscolaire auraient pu obtenir de meilleurs résultats aux examens et que, dans bien des endroits, l'école aurait pu vouer plus de temps à la correspondance et à la composition. D'autre part, l'enseignement des connaissances civiques aurait dû mieux tenir compte de l'actualité, et les élèves enfin auraient dû être incités à s'intéresser davantage aux questions du jour. Il ne s'agit nullement là d'une atteinte à l'honneur professionnel des instituteurs. C'est uniquement une constatation qui découle des

résultats des examens. Une pareille critique n'a rien de blessant pour le corps enseignant. »

M. Bürki insiste tout particulièrement sur le fait que les recrues s'intéressent aux questions d'actualité et non à des théories abstraites, ce qui conditionne la forme même de l'examen. Il faut faire appel au jugement, à la réflexion — ce qui exige de l'expert un travail considérable :

« L'expert mal préparé demandera par exemple : que défendent les Suisses ? En quoi consiste cette liberté ? Puis on parlera de droit de vote, de liberté de conscience, de liberté de la presse, de liberté de commerce et d'industrie, etc., notions qui seront rapidement expliquées. Aussi bien à l'école qu'aux examens, de pareils sujets sont secs, amorphes ; ils sentent le schéma et ne réussissent pas à intéresser, à enthousiasmer les jeunes gens. Un tel enseignement, de tels examens ne sont pas de l'art, mais du vil travail de manœuvre.

Il est difficile d'expliquer comment on ressent la liberté dans le cercle de la famille, de la commune, de l'Etat. *On ne parlera jamais en même temps de toutes les libertés, on n'en développera qu'une à la fois. On ne doit pas procéder par théorie ou par définition, mais partir du cercle de connaissance ou d'expérience de l'enfant, de l'adolescent, puis élargir insensiblement ce cercle.* Le schéma n'est d'aucun secours en pareille circonstance. »

Puis il continue par les considérations pédagogiques suivantes : « *Un expert peut posséder une certaine routine dans le choix des sujets, des questions d'actualité, dans la construction logique de l'examen, en tenant compte des quatre disciplines de la connaissance du pays ; mais il ne peut laisser au hasard, à l'intuition, la façon dont il entend entrer en contact intellectuel avec son groupe pour en extraire tout ce qu'il peut en tirer.* »

Quelles sont les répercussions des Examens pédagogiques sur l'école primaire et l'école complémentaire ? M. Bürki reconnaît que leur influence commence à se faire sentir mais qu'elle n'est pas encore généralisée. Les examens pédagogiques doivent agir comme une sorte d'excitant, comme une sorte de ferment. Ils montrent à notre école populaire comment il faut s'y prendre pour que la « connaissance du pays » pour que « l'éducation civique » soient des choses captivantes pour nos élèves. On doit être en contact avec la vie, avec l'actualité. La vie ne connaît pas de compartiments, dit excellemment M. Ch. Bürki, elle s'écoule d'une manière continue, n'est jamais stationnaire. Et il cite un exemple révélateur :

« Les Américains et les Anglais ont débarqué en Afrique du Nord. Cet événement doit être commenté dans les classes supérieures de l'école populaire et dans les écoles complémentaires qui ont saisi leur tâche.¹

¹ Voici, tiré des statistiques de ces dernières années, un renseignement suggestif : « Les recrues qui n'ont pas suivi de cours post-scolaires ont aux examens écrits une moyenne de près de 3, celles qui ont suivi ces cours obtiennent une moyenne de près de 2. » (Rapport de M. Bürki, à la Conférence des Experts de Lausanne, 22 janvier 1944). Enfin, le Conseil d'Etat bernois, très certainement sous l'influence de la statistique que nous venons de citer vient de décider l'introduction de l'enseignement complémentaire obligatoire.

L'école doit aider les élèves à comprendre les faits actuels, à condition, bien entendu, que leur âge et leur développement le permettent. De pareilles leçons sont plus utiles et plus importantes que celles qui sont consacrées à maint épisode du passé auquel on sacrifie souvent un temps précieux sans beaucoup de résultats. *L'événement du jour sera non seulement commenté comme tel, mais il sera un centre d'intérêt vivant pour les leçons d'histoire, de géographie politique, de géographie économique et de civisme.* Ces quatre disciplines forment un tout qui ne doit pas être scindé.

Ce thème, auquel on consacrera de nombreuses heures, sera le prétexte de leçons captivantes. L'élève aura appris une *page d'histoire contemporaine* qui lui montrera les dangers que court encore aujourd'hui notre pays, comme ce fut si souvent le cas autrefois. Quand ? Il est inutile que nous insistions sur les *connaissances géographiques* qu'un pareil événement permet d'inculquer. Les noms ne sont pas l'essentiel. Le thème est au contraire une excellente occasion de réfléchir à des problèmes géographiques, tels que les zones, le climat, les produits du sol, etc. Quelles sont les *conséquences économiques* de l'occupation de l'Afrique du Nord pour notre pays ? Comment nos *autorités* défendent-elles nos intérêts ? Comment nous en rendons-nous compte chaque jour ? *Expliquer comment les décrets et ordonnances partent des autorités fédérales pour être portées à notre connaissance par l'entremise des autorités cantonales et municipales, des commissions et des offices compétents.* Un tel enseignement n'a rien d'abstrait, de théorique. C'est au contraire une réalité vivante, propre à former la jeunesse. »

J'ai tenu à citer intégralement ce passage important du rapport, parce que M. Bürki y définit exactement l'esprit et les applications de sa méthode. C'est en se fondant sur ce qui est vivant, actuel et concret qu'on luttera contre le verbalisme, car nos élèves — et quelquefois les maîtres — « jonglent avec des mots creux, parce qu'on leur a enseigné ces mots au lieu de les leur faire comprendre en partant de la vie, de la réalité. »

Le rapport s'achève sur un exemple d'examen préparé par M. Chantrens, expert du 1er arrondissement, M. Bürki en tire les conclusions suivantes, valables aussi bien pour l'enseignement que pour l'examen :

- « 1. La matière doit être tirée de l'actualité ;
2. Seules des questions importantes doivent être mises en discussion ;
3. Les quatre disciplines de la connaissance du pays (économie, géographie, civisme, histoire) se suivent dans un ordre quelconque, issu du thème initial, tout en formant une construction logique ;
4. Les questions posées doivent surtout faire appel à la réflexion, bien plus qu'à la mémoire ;
5. Dans le domaine du civisme proprement dit, il convient de s'attacher au sens et à la valeur de nos institutions démocratiques plutôt qu'à la description formelle de nos autorités ou à leur énumération. »

C'est précisément en insistant sur « le sens et la valeur de nos institutions démocratiques » que l'Ecole contribuera pour une part importante au renforcement de l'esprit civique chez nos jeunes hommes et jouera un rôle qui n'est pas négligeable dans la « défense spirituelle » de notre pays.

Les examens pédagogiques dans leur forme actuelle ont mis en valeur cette exigence nouvelle, ils ont ainsi rendu un précieux service à notre Ecole, à notre Pays et ils ont justifié pleinement tous les espoirs que nos autorités tant civiles que militaires ont mis en eux.

*François Ruchon,
Professeur au Collège de Genève.*

PEUT-ON INSPIRER CONFIANCE TOUT DE MÊME ? ¹

Je dis « tout de même », parce que je conviens très volontiers avec mon contradicteur que tout n'est pas pour le mieux dans la meilleure des démocraties possibles. Je suis même assez exactement renseigné à ce sujet, n'en déplaise à M. Piguet qui se donne ironiquement l'air d'en douter dans sa conclusion...

Je connaissais en particulier les résultats d'une enquête sur la situation matérielle des hommes d'un bataillon d'élite genevois, résultats sensiblement les mêmes que ceux rapportés par M. Piguet. Je connaissais également — pour l'avoir constatée moi-même — la précarité du sort de certains domestiques de campagne mariés. Je sais qu'il est de mauvais employeurs, dont on ne flétrira jamais assez l'égoïsme et l'aveuglement. Je sais aussi que le service militaire porte préjudice non seulement à bon nombre de travailleurs manuels, mais encore à pas mal d'intellectuels et de personnes appartenant aux professions libérales. Je sais de plus que le renchérissement de toutes choses a réduit à la portion congrue non seulement des vieillards, des veuves et des orphelins, mais encore de modestes « capitalistes » et de petits rentiers.

Je sais tout cela, et je déplore autant que M. Piguet ces ombres au tableau.

Mais je sais par contre qu'il y a des lumières, et même d'assez réconfortantes, qui autorisent à ne pas désespérer de l'humanité en général. M. Piguet ne doit certainement pas les ignorer. Pourquoi, dès lors, par simple souci d'impartialité, ne pas les avoir montrées, ou n'avoir pas donné à entendre qu'il y viendrait dans un article ultérieur?...

Il y a tout d'abord que nous mangeons tous à notre faim, grâce en particulier à la sagesse prévoyante de nos autorités et de feu le conseiller fédéral Obrecht tout spécialement.

Il y a ensuite que de nombreux patrons s'efforcent d'améliorer la situation de leurs employés et ouvriers, soit de leur propre initiative, soit par le moyen de contrats paritaires.

Il y a surtout que l'Etat et les institutions privées travaillent de

¹ Voir *Educateur* du 11 mars 1944.

tout cœur à «supprimer — pour reprendre les termes de ma modeste étude dans laquelle M. Piguet a puisé la citation du début de son article — les inégalités sociales les plus choquantes et à assurer à chacun un standard de vie compatible avec la dignité de l'homme et du travail ». Et cette « action » de secours-là n'est pas un vain mot. Faut-il en rappeler quelques preuves de caractère général ?

Ce sont tout d'abord les mesures sociales déjà en vigueur avant la guerre, soit le subventionnement des caisses-maladie, des caisses d'assurance contre la tuberculose, des caisses de chômage, l'assurance-accidents, l'assistance-vieillesse.

Ce sont, depuis 1939, les œuvres de soutien des mobilisés : les allocations pour perte de salaire et de gain, l'assistance aux militaires, la suppression des poursuites, la protection des locataires et des fermiers.

Ce sont d'autres mesures sociales imposées par la guerre, en particulier la lutte contre le renchérissement : les augmentations de salaires et les allocations de renchérissement, quatre-vingts millions par an pour du pain à bon marché, le subventionnement des œuvres de secours cantonales, le ravitaillement en fruits et en pommes de terre à prix réduit, l'aide aux vieillards, aux veuves et aux orphelins, les secours aux personnes dans la gêne, etc., etc.

Veut-on quelques précisions encore ?

Selon les calculs du périodique « Pro Juventute » (No 6, année 1943), *les dépenses sociales du peuple suisse* (comprenant les fondations Pro Juventute, Pro Senectute, Pro Infirmis, le Don national suisse, l'assistance aux indigents, les caisses de compensation pour perte de salaire et de gain et les primes versées aux instituts d'assurance publics ou privés) se montent annuellement à 1012 millions de francs environ, ce qui représente un montant de Fr. 237.— par tête d'habitant ou une moyenne de Fr. 881.— par ménage.

En luttant contre le renchérissement, les autorités de l'Economie de guerre ont réussi à endiguer la tendance à la hausse, qui a peu à peu diminué, pour ne plus atteindre que 48 pour cent en 1943, alors qu'elle était en moyenne de 104 pour cent en 1918. On sait que les personnes de condition modeste sont celles qui profitent le plus de l'arrêt de la hausse, puisque ce sont elles aussi qui souffrent le plus vivement des relèvements de prix.

La Commission consultative pour les questions de salaire calcule chaque trimestre l'importance des *allocations de renchérissement* qui se justifient au point de vue social et que les entreprises privées peuvent prendre à leur charge. Elle a recommandé, pour le mois de décembre 1943, une allocation de renchérissement de 47 pour cent du salaire d'avant-guerre lorsque celui-ci était au-dessous de Fr. 3000.—, de 37 pour cent pour les salaires variant entre Fr. 3000.— et Fr. 4000.—, de 31 pour cent pour les revenus oscillant entre Fr. 4000.— et Fr. 5000.—. Bien que ces recommandations ne soient pas toujours appliquées par les employeurs, il est incontestable qu'elles ont exercé une influence très salutaire sur l'évolution des salaires. La SUVAL et l'OFIAMT ont calculé qu'au cours du 1er semestre 1943, l'augmentation moyenne des salaires

dans les entreprises soumises à la loi sur les fabriques a été de 29,7 pour cent par rapport à l'année précédente. Pendant cette période, les directives de la commission consultative pour les questions de salaire prévoyaient des allocations de renchérissement de 38 pour cent pour les revenus d'avant-guerre inférieurs à Fr 3000.— et de 32 pour cent pour ceux variant entre Fr. 3000.— et Fr. 4000.—.

Grâce aux augmentations de salaire d'une part, à la lutte contre le renchérissement d'autre part, *l'évolution du pouvoir d'achat* des salariés, considérée dans son ensemble, n'a pas été défavorable pendant cette guerre. Au cours du 1er semestre 1943, la diminution du salaire réel et du pouvoir d'achat, comparée à la période immédiatement antérieure au déclenchement des hostilités, a été de 12,2 pour cent en moyenne. Elle était de près de 20 pour cent entre 1914 et 1918. Au regard de l'année 1929 (alors que la « conjoncture » de l'entre-deux-guerres parvenait à son apogée), cette perte de salaire réel et de pouvoir d'achat ne représentait même que 2 à 3 pour cent. Comparativement à l'année 1914, les travailleurs suisses pouvaient encore enregistrer, pendant le 1er semestre 1943, une *élévation* de leur salaire réel et de leur pouvoir d'achat de 20 pour cent. Depuis lors il n'y a pas eu de nouvelles pertes de salaire réel. Cela revient à dire qu'au regard de 1939 le salarié a bien perdu un huitième environ de son pouvoir d'achat, *mais qu'en cette cinquième année de guerre il vit à peine plus mal qu'en 1929 et même plutôt mieux qu'en 1914*. Il est vrai que ces données visent la moyenne des salaires; il y a malheureusement dans notre pays des catégories de travailleurs dont le pouvoir d'achat a diminué davantage. Pour d'autres, en revanche, la baisse est inférieure à la moyenne.

Veut-on, pour terminer, une brève indication statistique concernant l'action des commissions de conciliation du canton de Genève pour le paiement du loyer des mobilisés, qui est de nature à corriger dans une certaine mesure le caractère quelque peu... unilatéral de l'enquête citée par M. Piguet, et qui se rapporte justement à des militaires genevois? La voici :

Loyer des mobilisés

	1940/41 (16306 requêtes)	1942 (3526 requêtes)	1943 (2937 requêtes)
A charge des locat.	1 376 950.35	478 628.45	298 404.25
Réduct. par les propr. ou régisseurs	798 609.65	129 292.75	66 202.—
Participation communes orig. . . .	3 318.30	2 089.—	2 420.35
Participation Hospice gén.	72 915.90	5 380.45	5 357.—
Participation Bur. cent. bienf. . . .	164 130.45	17 471.—	14 257.50
Participation Oeuvre soc. armée . . .	22 850.25	9 312.—	8 081.40
Participation autres œuvres ass. . .	2 670.90	1 104.20	504.75
A charge des comm. genev. (domicile des intéressés)	640 957.30	180 001.80	145 089.60
	3 082 403.10	823 279.65	540 316.85

Ce sont là des faits qui parlent d'eux-mêmes, et qui, « présentés aux jeunes gens des cours d'éducation civique postscolaire d'une certaine

façon qui les émeuve (et non pas « d'une certaine façon... », seulement, comme me cite M. Piguet, ce qui n'est pas tout à fait la même chose !) sont propres à toucher leur sensibilité et à provoquer leur reconnaissance ».

Je sais que M. Piguet ne les conteste pas : il me l'a dit au cours d'un entretien qu'on a bien voulu nous ménager. Et je sais également — il me l'a dit aussi — que ce qui le choque, c'est le caractère de « sollicitude », de « paternalisme », en un mot de « charité », de toutes ces mesures d'entr'aide. Il souhaiterait, si je l'ai bien compris, que la hausse des salaires fût telle que personne n'eût plus à tendre la main. Certes, je souhaite à mon tour qu'on réalise cet idéal social. Mais en attendant ? Car on n'y parviendra pas en un jour...

En attendant, dis-je, il n'en subsiste pas moins que nos pouvoirs publics, sinon toutes les entreprises privées, sont à la hauteur de leur tâche sociale.

Et voilà pourquoi je persiste à penser qu'il est juste et qu'il est bon d'« inspirer confiance à nos jeunes gens dans l'effort des pouvoirs publics pour assurer à chacun un niveau convenable de vie matérielle ». Surtout dans les temps exceptionnels que nous traversons, qui imposent le devoir de rechercher ce qui unit plutôt que ce qui divise.

Marcel Chantrens.

INFORMATIONS

LA RECONSTRUCTION ÉDUCATIVE D'APRÈS-GUERRE

Lorsque la guerre a éclaté en 1939, le Bureau international d'Éducation a senti qu'il ne pouvait pas se désintéresser des souffrances que celle-ci provoquerait. C'est pourquoi, tout en s'efforçant de continuer la tâche d'information et de recherches pédagogiques qui lui est propre, il a entrepris une activité d'ordre humanitaire.

C'était se lancer en plein inconnu. Aucun des précurseurs du Bureau, pas davantage que ses propres statuts, n'avaient prévu une tâche pareille. Il n'en demeure pas moins que l'activité du Service d'aide intellectuelle aux prisonniers de guerre restera parmi celles dont le Bureau se souviendra avec le plus de fierté.

Tout comme en septembre 1939, le Bureau, situé en plein cœur d'une Europe meurtrie et déchirée, n'aura pas le droit, lorsque la paix sera revenue, de s'enfermer dans sa tour d'ivoire et de se vouer exclusivement aux tâches d'ordre technique.

Le respect général dont il a été entouré en pleine guerre, l'expérience qu'il a acquise dans le domaine humanitaire et le fait que son siège est à Genève, dans un pays et dans une ville qui ont joué, une fois de plus, leur rôle de sœur de charité de l'Europe, font au Bureau un devoir de participer à l'œuvre de reconstruction éducative de l'après-guerre.

Ce sentiment a été du reste unanimement partagé par le Comité de Gestion du Bureau lorsque, dans sa dernière séance et à l'occasion de la discussion du rapport du directeur sur l'exercice 1942—1943, il a chargé le bureau du Comité de réunir un Comité d'experts en vue d'étudier cette question.

Tant que durent les hostilités, tant que l'on ignore la vraie étendue des ravages causés par la guerre dans le domaine éducatif, tant que l'on ne connaît pas les conditions dans lesquelles se développera l'après-guerre, il est difficile de tracer, à priori, un plan complet de la participation du Bureau à l'œuvre de reconstruction.

Le Bureau suivra toutefois la méthode empirique qui lui a réussi dans d'autres domaines. Tout en se proposant d'alléger dans la mesure de ses forces les lourdes conséquences de la guerre sur l'enseignement, il devra tenir compte des conjonctures et s'attaquer aux problèmes qui offrent le plus de chances de pouvoir être résolus par lui.

Le Comité d'experts nommé par le Comité de gestion vient de se réunir pour la première fois. Après avoir entendu un rapport présenté par le directeur du Bureau, le Comité a envisagé quatre des aspects du problème de la reconstruction éducative d'après-guerre :

- a) aide aux bibliothèques pédagogiques et scientifiques ;
- b) fourniture de manuels et de livres scolaires ;
- c) engagement, de la part des pays ayant souffert de la guerre, de personnel enseignant étranger spécialisé ;
- d) étude des réformes éducatives d'après-guerre.

Chacun de ces quatre points est actuellement l'objet d'un examen plus approfondi de la part des experts.

B. I. E.

LES LIVRES

Erzieher wie sie nicht sein sollen, par Heinrich Kleinert. Ed. A. Francke A.G., Berne.

Quelques portraits d'éducateurs qui faillissent à leur tâche : celui qui crie et qui confond la violence de la voix avec l'autorité ; celui qui méprise ceux qu'il enseigne et conteste toute valeur à leurs travaux ; celui qui se méfie d'eux et qui les espionne ; l'indifférent, le grincheux et d'autres [encore]. Monsieur H. Kleinert décrit des modèles à ne pas suivre, mais sa brochure comporte un élément constructif ; en voyant clairement les fautes à éviter on prend mieux conscience de l'idéal auquel il faut se conformer : H. Kleinert termine son ouvrage par un chapitre positif, qui lui sert de conclusion : *Erzieher wie sie sein sollen*.

Ce petit livre s'adresse aux éducateurs-maîtres et parents — et à tous ceux auxquels la conduite d'hommes est confiée, tels les chefs militaires.

J. R.

Rappel

Nous rappelons à nos correspondants que l'adresse actuelle de leur rédacteur est :

Saint-Jean 17, Genève.

Rédaction.

Société vaudoise de secours mutuels

Caisse maladie-accidents, contrôlée et subventionnée par la Confédération

INSTITUTEURS, INSTITUTRICES,

Le groupement mutualiste d'assurance contre la maladie et les accidents, sous-section S.P.V. de la S.V.S.M. attend votre adhésion et celle de votre famille. **Soyez prévoyants! N'attendez pas!**

Demandez sans engagement tous les renseignements nécessaires pour votre affiliation à Monsieur Fernand Petit, instituteur, rue Ed. Payot 4, à Lausanne. Téléphone 3 85 90.

7

Jeune suisse allemand âgé de 25 ans, désirant se perfectionner dans la langue française, **cherche pension** dans famille d'instituteur à la campagne, pour les mois de mai, juin, juillet. Faire offre sous chiffre 47 au service de publicité de l'«Educateur», Montreux.

47

TOUT POUR L'APICULTURE

Ruches, outillage, cire gaufrée, extracteurs

Boîtes à miel fer blanc et aluminium

Demandez notre prix courant

MAX SCHMIDT & C^{IE} LAUSANNE

22 Place St-Laurent 24

32



En vous inscrivant à la

GUILDE DU LIVRE

vous obtiendrez au prix de revient de bons livres soignés, reliés, des meilleurs auteurs.

Renseignements : 1 Rue du Lion d'or, Lausanne • Téléphone 3.79.73

41

Vous trouverez, dans notre nouveau catalogue N° XI

cent nouvelles idées

pour l'école active



SCHWEIZER & SCHUBIGER WINTERTHUR

Demandez-le nous

14

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, étudie toute demande de prêt à des fonctionnaires, traitements fixes, etc., avec bienveillance et discrétion.

4

Ls.

Berset

*Confection et mesure
dames, messieurs,
enfants*

**Habille
avec distinction**

LAUSANNE / 11, rue Haldimand / A l'étage

23

46

JEUNES FILLES

AUXILIA école de perfectionnement.

Assure votre avenir. Nombreuses et intéressantes situations d'éducatrices. Culture générale indispensable à toute vocation. Classe d'application. Début d'année scolaire: 20 avril 1944.

Avenue Tissot 16, Lausanne, Tél. 3 42 18.

Mme S. Marsens, directrice, fondatrice.

COLLÈGE PIERRE VIRET

3, CHEMIN DES CÈDRES (Chauderon)

LAUSANNE

Section A: Elèves à partir de 15 ans — Section B: Garçons de 10 à 15 ans

1938 29 élèves

Maturités. Baccalauréats

1941 51 élèves

Entrée aux Gymnases

1944 81 élèves

Raccordement aux Collèges

COURS PRÉPARATOIRES EN VUE DE L'ÉCOLE NORMALE

Pasteur P. Cardinaux, Dir.

37

Tél. 3 35 99

Foyer pour collégiens et gymnasiens

à Lausanne (hors de ville)

créé pour les jeunes gens aux études dans les établissements secondaires cantonaux. Vie de famille. Aide dans les devoirs. Salle de gymnastique. Terrain de jeux.

S'adresser à la Direction du Foyer, chemin des Lys 18, Lausanne.

44

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur : Alb. RUDHARDT, GENÈVE, Saint-Jean, 17. Bulletin : Ch. GREC, VEVEY, Torrent, 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse : Fr. 9.— ; Etranger : Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Quelques biographies

POUR PAQUES

A. van Berchem	
Adèle Pélaz, 1850-1940	3.—
J.-F. Cabrières	
Booker Washington	3.75
Geisendorff-Des Gouttes	
Savonarole	4.75
J. de Mestral Combremont	
La maréchale Catherine Booth Clibborn . . . rel. 5.—,	3.—
La noble vie d'une femme : Joséphine Butler . . . rel. 6.—,	3.75
Vinet, esquisse de sa physionomie morale et religieuse . . . rel. 6.50,	4.50
E. de Montmollin	
David	6.—
Th. D. Pache	
David Livingstone	3.50
B. et H. de Perrot	
Un soldat chrétien : Raymond de Perrot, 1900-1925	cart. 4.50, 3.—
E. Stickelberger	
Calvin	rel. 5.50, 3.50
A. Wautier d'Aygalliers	
Un homme, le pasteur Charles Wagner	3.40
A. Williams	
Georges Williams, pionnier des Unions Chrétiennes	2.80

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE ■ GENÈVE ■ NEUCHÂTEL ■ VEVEY ■ MONTREUX ■ BERNE ■ BALE